

Résumé des discussions

[à la suite de la rencontre avec la MRC de La Vallée-de-l'Or, tenue à Val-d'Or
le mercredi 19 mai 2004 à 10h00, en présence d'une représentante de la ville de Val-d'Or]

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or par la MRC de La Vallée-de-l'Or

La MRC de La Vallée-de-l'Or était représentée par:

- Monsieur Louis Bourget, directeur général, porte-parole de la MRC
- Monsieur Christian Riopel, coordonnateur du Service de l'environnement et de la foresterie
- Monsieur René Fontaine, consultant, chargé de projet chez Dessau-Soprin

La Ville de Val-d'OR était représentée par :

- Madame Édith Sweeney, directrice service technique, porte-parole de la Ville
- Monsieur René Fontaine, consultant, chargé de projet chez Dessau-Soprin

Après les présentations d'usage, la médiatrice explique aux représentants de la MRC de La Vallée-de-l'Or et de la Ville de Val-d'Or les phases et les implications du processus de médiation. Au terme de ces explications, le directeur général de la MRC de La Vallée-de-l'Or, le promoteur du projet de lieu d'enfouissement technique (LET) proposé, a consenti à participer au processus de médiation au nom du Conseil de la MRC. Dans le cadre de ce processus, la Ville de Val-d'Or, propriétaire du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) actuel, agit à titre de personne-ressource et de tierce partie en raison de la nature des demandes formulées par le Conseil régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) à propos de ce LES.

Discussion sur le LES actuel de la ville de Val-d'Or

À propos des travaux autorisés par la Direction régionale du ministère de l'Environnement le 10 octobre 2003, visant à réaliser des mesures correctives pour rendre conforme le LES actuel de la ville de Val-d'Or aux normes du *Règlement sur les déchets solides* (RDS), la porte-parole de la Ville a indiqué que les travaux seraient réalisés ce printemps. La demande de certificat d'autorisation déposée le 11 juillet 2003 de même que le certificat d'autorisation émis pour ces travaux (n°. 7522-08-01-00002-02, 200061074) seront déposés dans le cadre de la médiation.

Dans l'éventualité où le suivi de la qualité des eaux de rejets du bassin de sédimentation montrerait toujours un dépassement des normes, la porte-parole de la Ville a indiqué que d'autres travaux devraient être réalisés afin d'assurer la conformité du LES actuel avec le RDS.

La porte-parole de la Ville de Val-d'Or a également souligné que la capacité d'enfouissement du LES actuel serait atteinte vers le mois de juin 2005 et que le recouvrement final des dernières cellules d'enfouissement devrait être complété le mois suivant. Pour la Ville et son consultant, la problématique liée au lixiviat généré par la masse de déchets devrait alors diminuer progressivement.

Par ailleurs, la Ville de Val-d'Or ne souhaite aucunement acheminer les eaux du bassin de sédimentation du LES actuel vers le système de traitement du LET proposé advenant sa réalisation. Pour la Ville, chaque propriétaire de site doit assumer pleinement la gestion et les responsabilités qui lui incombent et c'est ce qu'elle souhaite faire avec son LES.

À la demande de la médiatrice, la Ville de Val-d'Or s'est engagée à évaluer les performances anticipées des mesures correctives au regard des normes contenues dans le *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* et, au besoin, d'évaluer les actions à prendre pour s'y conformer.

Discussion sur le LET proposé

En tant que promoteur du LET proposé, la MRC de La Vallée-de-l'Or indique qu'elle n'est aucunement responsable des activités d'enfouissement du LES actuel et qu'elle ne veut pas engager sa responsabilité en traitant éventuellement le lixiviat issu du LES actuel.

Par ailleurs, la MRC indique qu'elle devra acquérir du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs le fonds de terre nécessaire pour implanter le LET proposé comme l'a fait la Ville de Val-d'Or à l'époque pour y implanter son LES.